

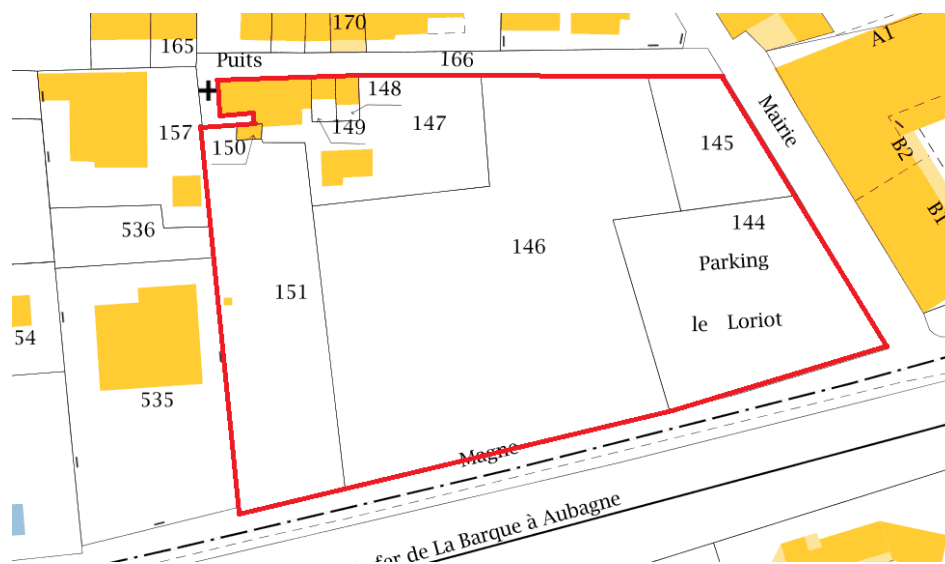
LE CONTEXTE

Dans le cadre de sa politique de développement urbain et pour répondre aux obligations de production de logement social, la commune de La Bouilladisse a souhaité encourager un programme ambitieux de mixité sociale sur des terrains communaux au cœur du centre-ville.

Le terrain d'assiette de l'opération, situé à proximité immédiate de l'Hôtel de ville, est constitué par un regroupement de parcelles, bordé au Sud par le chemin de Magne et la voie de chemin de fer, à l'Est par le chemin de la Mairie et au Nord par l'impasse des Loches.

L'emprise foncière d'environ 4 604m² est composée des parcelles cadastrales suivantes : BL 144, BL 145, BL 146, BL 147, BL 148, BL 149, BL 150 et BL151. Hormis la parcelle BL 148 de 22 m², l'ensemble des parcelles appartient à la Commune de La Bouilladisse.

Un parking municipal de 44 places occupe également la partie Est du terrain le long du chemin de la Mairie.



Un protocole d'accord, signé le 18 octobre 2016 entre la commune de La Bouilladisse et le constructeur, prévoit l'engagement d'une procédure de déclassement du parking public existant afin de permettre la réalisation du projet immobilier.

LE PROJET

La société EMC2 INVESTISSEMENT, envisage donc la réalisation, sur la commune de La Bouilladisse, d'un ensemble résidentiel de 62 logements avec une surface commerciale en pied d'immeuble de 179 m².

Le projet se décompose en 3 bâtiments en R+3 dont deux sont attribués aux logements sociaux (41 logements) et un aux logements en accession (21 logements). Les bâtiments, d'une surface de plancher totale de 4 305 m², sont reliés en sous-sol par un parking totalisant 68 places.

L'ensemble immobilier s'oriente autour d'un cœur d'îlot paysager, bordé au Nord, le long de l'Impasse des Loches, par un parking aérien d'une quarantaine de places. Cette aire de stationnement,

complétée par une dizaine de places de stationnement le long du chemin de Magne, sera remise à la collectivité à l'achèvement de l'opération.



L'enquête publique concernant le déclassement par voie de désaffectation du parking communal aura lieu en Mairie du 4 au 18 décembre 2018.

Afin de procéder à son déclassement par voie de désaffectation, le parking du Lorient sera fermé à compter du 17 novembre 2017.